



Risque technologique lié au transport de matières dangereuses

Ce risque est lié au transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires, canalisations et voies fluviales. Plus particulièrement sur la commune d'Ablon, il existe un risque de pollution, d'incendie ou d'explosion dû à la présence de canalisations sous pression de transport de matières dangereuses, réglementé par l'arrêté du 4 août 2006 (NOR : INDI0608092A).



→ Tous travaux à proximité des canalisations doivent être signalés aux exploitants

Renseignez-vous auprès du

Service urbanisme

Mairie annexe : 18, rue du M^{al} Foch

01 49 61 33 56

urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

Soyez vigilant et acteur de votre sécurité

Vous constatez une anomalie au voisinage du pipe-line : donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17), en précisant si possible le lieu, le moyen de transport concerné (canalisation, train, péniche etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)

Respectez les consignes de sécurité

- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
 - Fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les ventilations
 - Ne fumez pas et ne provoquez ni flamme ni étincelle
 - N'utilisez pas votre téléphone portable à proximité de la fuite
 - Ne tentez pas d'arrêter la fuite ni d'éteindre le feu s'il y a inflammation
 - Contactez les pompiers, la police ou la mairie
- Police et pompiers seront amenés à se rendre sur place rapidement et feront un état des lieux. Un périmètre de sécurité sera aménagé selon la situation. Si nécessaire les habitants à l'intérieur de la zone jugée dangereuse seront soit confinés soit évacués. Suivez impérativement les consignes qui seront données par les autorités jusqu'à la fin de l'alerte.

Le réseau de transport d'hydrocarbure (pipe-line) est géré par la société TRAPIL (Transports Pétroliers par Pipe-Line) et le réseau de transport de gaz à haute pression par GTR Gaz (région Val de Seine).